

NEUVIÈME PARTIE

**LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE
LE SECOND EMPIRE (1848-1870)**

CHAPITRE XLIII**LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848-1852)**

À la suite de difficultés politiques, survenues à la fin de la monarchie de Juillet, surtout dans la capitale, Louis-Philippe abdiqua le 24 février 1848 en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, et se rendit en Angleterre.

La Chambre des députés, débordée par l'émeute, ne put remettre la régence à sa mère, la duchesse d'Orléans, et un gouvernement provisoire fut formé par sept députés de la gauche : Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Dupont de l'Eure, Crémieux, Garnier-Pagès et Marie.

Ce gouvernement fusionna, le même jour, avec une autre formation politique d'allure socialiste qui s'était installée à l'hôtel de ville de Paris avec le concours de Louis Blanc, de A. Marrot et Albert ; ce pouvoir proclama alors la République.

C'est ce que l'on a appelé « la Révolution de 1848 ».

En ce qui touche notre histoire locale, il faut signaler que, lors du sac regrettable de la résidence royale de Neuilly, la foule détruisit un tableau de Blondel représentant la *Visitation de la Vierge*, œuvre qui semble avoir servi de modèle à l'auteur de la grande toile, datée de 1816, qui décore le fond du chœur de l'église paroissiale de La Seyne.

Disparue après dix-huit années d'existence, la royauté de Louis-Philippe, il faut le reconnaître, a laissé derrière elle un certain nombre d'œuvres dans tous les domaines ; la population française s'augmenta d'environ trois millions d'individus.

Dans notre région, on apprit la nouvelle des changements survenus à Paris par des dépêches et des proclamations des autorités ; ces dernières furent affichées sur les murs du nouvel hôtel de ville du port où les citoyens se rassemblèrent pour les lire.

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

(mars 1848)

Pendant le règne de Louis-Philippe, le Conseil municipal de notre ville avait, selon l'usage du temps, « juré fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume », formule suivie de la signature de tous les membres du Conseil.

Le régime ayant changé, la nouvelle Assemblée communale, réunie sous la présidence du nouveau maire, M. Jean-Louis Berny, nommé en février 1848 en remplacement du docteur J.-L. Martinenq, vota, au mois de mars, la déclaration d'adhésion au gouvernement provisoire, à Paris.

Ce faisant, le Conseil municipal de La Seyne adopta une rédaction très prudente d'allure qui mettait l'accent sur « son désir de prévenir, en la circonstance, toute agitation dans la cité » (*sic*).

À cette occasion, l'Assemblée communale tint sa séance dans la grande salle de l'hôtel de ville du quartier du Port, édifice alors tout récent.

L'avènement de la République avait été annoncé par le docteur Martinenq dès le 26 février. Ce dernier ayant lancé un appel au calme, son affiche fut lacérée, ce qui provoqua un nouvel avis à la population le 27 février.

Le jour même où la monarchie succombait, — 24 février — le journal *Le Toulonnais*, édité par Aurel, imprimeur de la place Saint-Pierre (Gambetta), publiait un supplément portant cette manchette en caractères gras :

« AFFAIRE FERRANDIN : déposition des témoins »

Suivait, sur quatre colonnes, le compte rendu de l'audience de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, tenue sous la présidence du conseiller Euzières. Devant cette cour comparait, après la cassation d'un premier arrêt de condamnation à mort, un nommé Guiol Lucien, accusé de complicité avec le sieur Ferrandin, de La Seyne, dans une affaire d'assassinat, vol et incendie commis dans la commune de Six-Fours (Var).

Revenons à la Révolution de février : le 29 dudit mois arriva sur la rade un vapeur des ex-Messageries royales, le *Péliclès*, ayant à bord, en qualité de passager, le vice-amiral Baudin qui venait à Toulon, nommé par le gouvernement provisoire, pour y prendre le commandement de l'escadre de la Méditerranée.

L'amiral Baudin, marin énergique qui avait perdu un bras au service de la France, prit son commandement le 3 mars 1848 en arborant son pavillon sur le vaisseau le *Friedland*.

Il adressa aussitôt à ses équipages une proclamation absolument de circonstance. Notons que l'amiral Baudin avait été préfet maritime de Toulon de 1841 à 1847 ; l'amiral de Parseval lui avait succédé.

À cette époque, la garnison de la place et de ses dépendances extérieures comprenait :

- des troupes de la Marine (3^e régiment d'infanterie de marine, batteries, gendarmerie maritime) ;
- des batteries de la Garde nationale ;
- des troupes de terre (19^e, 36^e d'infanterie, artillerie de terre, gendarmerie départementale) ;
- des équipages des vaisseaux et de la division.

La première disposition des couleurs, officielle, des drapeaux et des pavillons qui flottèrent sur notre mairie et autres édifices publics, à La Seyne, à la suite du 24 février, était la suivante : le bleu à la gaine, le rouge au milieu et le blanc au battant. Cette disposition dura peu car, bientôt, elle disparut pour faire place à celle que nous connaissons aujourd'hui : les bandes verticales bleue, blanche et rouge.

On vit apparaître aussi des journaux nouveaux dans la région tels que *La Démocratie du Midi*, *Le Peuple électeur* et *La Sentinelle*, de Toulon ; des élections eurent lieu pour former l'Assemblée constituante de 1848 et, à cette occasion, on compta, dans le Var, cent dix candidats pour neuf sièges à pourvoir, ce qui nous semble un record !

Enfin, au bout de cette année-là, le 10 décembre 1848, on procéda en France à l'élection du président de la République ; le prince Louis-Napoléon Bonaparte obtint 5.334.226 voix et fut élu, tandis que son principal adversaire ne réunissait que 1.448.107 suffrages ; c'était le général Cavaignac. Mais, dans notre département, ce dernier obtint 35.605 voix contre 15.793 au prince. Ajoutons qu'au cours de cette même année 1848 se déroulèrent à Paris de sanglantes journées de guerre civile dites « de Juin », qui mirent aux prises une partie de la population avec, l'armée, la garde mobile et la garde nationale ; elles firent un grand nombre de victimes parmi lesquelles l'archevêque de Paris, Mgr Affre, venu sur les barricades pour arrêter l'effusion de sang.

Le retentissement de ces « Journées de Juin » fut énorme en France et eut une influence certaine sur l'élection présidentielle du mois de décembre, notamment dans la région parisienne qui en voulait à Cavaignac.

HAUSSMANN, PRÉFET DU VAR (1849-1850)

Le célèbre préfet de la Seine, grand urbaniste et administrateur autoritaire qui, au cours du second Empire, devait faire de Paris une grande cité moderne, fut, durant les années 1849 et 1850, le haut représentant du gouvernement dans notre département. Aussi reçut-on à la mairie de La Seyne lettres et circulaires signées de ce personnage qui devint, successivement, baron de l'Empire, sénateur et membre de l'Académie des beaux-arts ; au milieu de 1850, il quitta le Var pour le département de l'Yonne et il eut comme successeur, à Draguignan, M. de Frossard, ancien sous-préfet de Toulon.

LE COUP D'ÉTAT (décembre 1851)

Des événements, dont la répercussion fut énorme dans toute la France, se déroulèrent à Paris et dans certains départements au mois de décembre 1851.

Ils avaient eu leur origine dans un conflit, depuis longtemps ouvert, entre le Parlement et le prince-président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte. La lutte engagée ouvertement, l'agitation ne tarda pas à gagner la province ; d'autre part, après les vacances de 1851, le président changea son ministère en appelant auprès de lui des hommes résolus à mettre fin à une situation préjudiciable au pays.

C'est alors que Louis-Napoléon fit un appel dans lequel il annonçait le rétablissement du suffrage universel.

L'APPEL AU PEUPLE (2 décembre)

Cette proclamation, composée à l'Imprimerie nationale, à Paris, fut distribuée dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851. Elle fut affichée le 3 décembre à La Seyne, sur les murs de l'hôtel de ville et d'autres bâtiments, répandue dans les campagnes. Rapidement, des groupes de citoyens se formèrent pour la lire et la commenter ; voici ce qu'elle disait :

« Proclamation du Président de la République »

« Appel au Peuple :

« Français,

« La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du Pays. L'Assemblée, qui devrait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances ; au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile, elle attende au pouvoir que je tiens directement du Peuple. Elle encourage toutes les mauvaises passions, elle compromet le repos de la France ; je l'ai dissoute et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle et, cependant, je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible ; mais aujourd'hui, que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là mêmes qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes, qui ont déjà perdu deux monarchies, veulent me lier les mains afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le Pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France : le Peuple.

« Je fais donc un appel loyal à la Nation tout entière et je vous dis : si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

« Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous. Cette mission consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable. Elle consiste encore à fermer

l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du Peuple et en le protégeant contre les passions subversives.

« Persuadé que l'instabilité du Pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée sont des causes permanentes de troubles et de discorde, je sou mets à vos suffrages des bases fondamentales d'une Constitution que les assemblées développeront plus tard, etc.

« Ce système, créé par le Premier Consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité ; il les lui garantirait encore.

« Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

« Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

« Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle assemblée et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

« Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 1789 et organisée par l'Empereur est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

« Alors, la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du Peuple, le décret de la Providence ».

« Fait au Palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851,

Louis-Napoléon Bonaparte ³⁶⁹ ».

RÉPERCUSSIONS LOCALES DU COUP D'ÉTAT DE 1851

Comme dans le reste du département, où les républicains étaient nombreux, la nouvelle du coup d'État causa à La Seyne une grande émotion chez les habitants ; les uns approuvant, les autres s'abstenant ou s'élevant avec force contre les mesures annoncées par les affiches. Tous les cercles politiques, chambrées et groupements furent convoqués à l'effet de prendre les décisions imposées par ces graves circonstances.

Le lendemain matin, 4 décembre, une rumeur circula dans la commune disant que le coup d'État avait échoué, et qu'à Paris et en diverses villes un mouvement puissant d'opposition avait eu raison de cette tentative contre la République.

Mais les nouvelles contradictoires qui circulèrent en fin de journée atténuèrent la joie et l'optimisme qui s'étaient tout d'abord manifestés chez les démocrates locaux. Ces derniers constituèrent finalement un comité dont firent partie un certain nombre de

369. Imprimerie Nationale, décembre 1851.

citoyens les plus militants : MM. Joseph Rousset, Jacques Laurent, Sauveur Peter, François Bernard, Cyrus Hugues, Célestin Tisot et Laurent Laville.

Et, sous la conduite de ce dernier citoyen, premier adjoint au maire à l'époque, ancien officier de marine et républicain éprouvé, une délégation se rendit à l'hôtel de ville afin d'obtenir communication des dépêches arrivées de Paris ; Laurent Laville était assisté du citoyen Louis Bonnacorsi, ancien ouvrier de l'arsenal de Toulon, révoqué pour propagande politique en 1847³⁷⁰.

Le maire en fonctions, M. Jean-Louis Berny, était certes un homme très attaché aux idées démocratiques, mais il se montra partisan de tenir une position d'attente et de prudence, de voir, auparavant, comment réagiraient les grandes localités provençales et surtout, naturellement, la cité voisine, maritime et militaire de Toulon, car la possession de cette ville par les opposants au coup d'État ou par le prince Louis-Napoléon représenterait un atout des plus importants pour le parti localement triomphant.

Mais Toulon possédait une sérieuse garnison, des bateaux de guerre dont l'esprit était plutôt favorable au président ; la population, de son côté, était partagée, les républicains comptant surtout des adhérents dans les milieux ouvriers et dans les professions libérales.

Quoi qu'il en soit, le 6 décembre, l'état de siège, déjà instauré dans le Var, fut proclamé à Toulon par le préfet, M. Pastoureau, tandis qu'un ordre du général de brigade Le Vaillant, faisait fermer les chambrées (cercles locaux) considérées comme étant des foyers d'agitation et de complots.

On sait ce qu'il advint par la suite. Malgré leur influence et leurs organisations, leur nombre, les républicains furent vaincus ou maintenus dans le Var ; des fautes, des insuffisances, des excès affaiblirent leur cause et leur résistance. Par ailleurs, le parti du coup d'État avait triomphé à Paris et en province ; l'ordre se rétablissait dans toute la France.

Aussi, ayant constaté l'inutilité d'une lutte, le comité seynoïse dont nous avons parlé tantôt, se résigna à se dissoudre après le 7 décembre. Ce n'était, toutefois, pas terminé car des perquisitions et des arrestations suivirent, les citoyens arrêtés rejoignant au fort La Malgue, au Mourillon, d'autres prisonniers. Ils y restèrent un certain temps, attendant une décision.

Au mois de février 1852, on effectua le transfert d'une partie des prisonniers de La Malgue sur un bateau mouillé sur rade, le *Généreux* ; parmi eux se trouvaient trente-trois Seynois qui montèrent à bord en chantant *La Marseillaise*.

D'autres Seynois, dont Laurent Laville, Joseph Décugis, Pierre Girard, Louis Estève et Pierre Daniel furent dirigés de Toulon sur Brignoles par la route, effectuant un voyage assez pénible sur des charrettes. Les tribunaux prononcèrent des condamnations qui, plus tard, furent réduites et, selon le cas, des grâces intervinrent ainsi que des révisions de décisions des commissions mixtes. Mais des Seynois, moins

370. Le citoyen Laville fit, le 4 décembre, à 10 heures du matin, un acte officiel en installant, dans ses fonctions, le nouveau commissaire de police, M. Pressoit, nommé par décret du 18 novembre.

chanceux, connurent un douloureux destin : ils furent déportés en des terres lointaines, sous un dur climat.

Pour ceux de nos concitoyens qui eurent le bonheur d'être rendus à leur famille, ils durent demeurer sous la surveillance de la haute police avec obligation de se présenter périodiquement devant les autorités locales qui, en général, fournissaient des renseignements favorables sur leurs administrés surveillés.

APRES LE COUP D'ÉTAT

Une nouvelle Constitution, dite de 1852, fut adoptée par le pays l'arrondissement de Toulon, dont La Seyne faisait partie, donnant 23.531 oui contre 434 non ; il est vrai qu'il y eut un certain nombre d'abstentions.

Un an après le coup d'État, le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte était proclamé empereur sous le nom de Napoléon III. Un plébiscite ratifia le sénatus-consulte, ordonné par décret du 7 novembre 1852, par 7.824.189 oui contre 253.145 non et 63.326 bulletins nuls sur 8.140.660 votants. Ce fut l'Empire autoritaire.

Dans notre propre terroir, le scrutin de décembre 1852 approuvant le rétablissement de la dignité impériale avait fourni les résultats officiels suivants :

	Oui	Non
La Seyne	975	127
Six-Fours	603	43

Dans l'ensemble du Var, il y eut 19.207 oui et 2.415 non ; nombre de localités de ce département, qui fut l'un des plus opposés au coup d'État, firent parvenir des adresses de fidélité au gouvernement : Le Beausset, Cuers, La Seyne, La Garde-Freinet, Toulon, etc.

Le coup d'État de 1851, « opération de police un peu rude » selon le mot de l'un de ses exécutants, a généralement été plutôt sévèrement jugé par une bonne partie de l'opinion de notre temps. Cependant, l'étude moins passionnée, plus sereine de cet événement, étude faite à la lumière d'une analyse objective des gestes et des documents, aboutit aujourd'hui à des jugements plus nuancés. Il importe, en effet, pour bien se prononcer ces jours dramatiques, qui remontent maintenant à plus d'un siècle, de se placer avant tout dans le cadre de la situation politique et sociale de l'époque.

Avec raison, on a pu s'élever contre une violation brutale de la Constitution, contre des atteintes graves à la liberté, contre la répression sévère qui suivit, mais la responsabilité des hommes politiques de 1848, leur incapacité, celle du Parlement se perdant en manœuvres et en intrigues, l'aggravation de la situation générale du pays ne doivent ni être oubliées, ni méconnues. La crise de décembre 1851 ne fut que l'aboutissement inéluctable d'un état de choses qui aurait dû être dénoué sagement beaucoup plus tôt.

Durant des années, on a tant enveloppé les événements de 1851 dans une sorte de trame romantique, tissée avec partialité, racontée avec un sens voulu de méconnaissance historique et d'absence de réalisme politique, que les Français, petits ou grands, ont rarement connu ce que fut, en vérité, cette période de la vie publique de

leur pays. On a exagéré, parfois dans la louange, surtout sous le second Empire, mais, par contre, on a passablement aussi dépassé souvent les bornes d'une saine critique, déformé les faits et les personnes ; de notre temps présent, seulement, on a commencé à voir plus véridiquement, plus sérieusement et les choses et les hommes.

Pour revenir à La Seyne, nous dirons qu'au cours de 1852, le maire en exercice, M. J.-L. Berny, fut remplacé par M. Léonard Barry, lieutenant de vaisseau en retraite, conseiller général du canton d'Ollioules ; d'autre part, le Conseil municipal ayant été dissous, de nouveaux conseillers furent désignés et MM. Estienne et Autran furent nommés adjoints (décret du président de la République du 24 juillet 1852).

Près de trente années plus tard, le 1^{er} décembre 1880, une loi fut votée par le Parlement en faveur des citoyens qui avaient pâti des mesures prises à leur encontre à la suite du coup d'État de 1851 ; on était alors venu sous la III^e République.

M. Cyrus Hugues, élu maire de La Seyne en 1876, victime lui-même du coup d'État car il avait été déporté en Afrique, contribua beaucoup à faire obtenir à ses compatriotes cette réparation dont profitèrent surtout les veuves et les orphelins des anciens opposants de 1851.

LE GOUVERNEMENT AUTORISE LA CULTURE DU TABAC (juillet 1852)

À la fin du mois de juillet 1852, l'information suivante, qui venait d'être publiée au *Moniteur universel*, fut diffusée par les soins de la mairie, affichée en divers lieux et quartiers de la commune :

« Une dépêche télégraphique, datée du 27 juillet, 3 heures du soir, parvenue au Préfet du Var et au Maire de Toulon fait connaître que, sur le rapport de l'Inspecteur du ministère de la Police générale, à Marseille, M. Sylvain Blot, le Gouvernement autorise la culture du tabac — interdite depuis 1835 — dans toutes les communes du département du Var ».

VOYAGES EN FRANCE ET VISITES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À TOULON ET À LA SEYNE (1852)

Au milieu de l'année 1852, le président de la République, le prince Louis-Napoléon, effectua un voyage à travers plusieurs régions de la France afin de prendre contact avec les populations et de recueillir leur adhésion.

Ce voyage, entrepris en juillet 1852, débuta par la visite de l'Alsace et de la Lorraine, se poursuivit par celle du Berry, du Nivernais, du pays Stéphanois, du Lyonnais, du Dauphiné, du Vivarais — de la Provence — pour se continuer par le Languedoc et les provinces de l'ouest et, enfin, se terminer à Amboise, dans l'Indre-et-Loire, où le prince annonça sa libération à l'émir Abd el-Kader qui résidait alors au château de cette ville.

Naturellement, nous nous arrêterons plus longuement ici sur le passage du prince-président dans notre propre région (27-29 sept. 1852).

PAR MER : DE MARSEILLE À TOULON (27 septembre)

Le président s'embarque à Marseille, dans la matinée du 27 septembre, sur le beau vaisseau de guerre récent le *Napoléon*, auquel son double système de propulsion, voile et vapeur, assure une allure moyenne de 11 à 12 nœuds à l'heure. Construit par l'ingénieur de la Marine Dupuy de Lôme, ce bâtiment est un véritable chef-d'œuvre d'architecture navale pour l'époque : armé de quatre-vingt-quatorze canons, de vingt-six obusiers de 30, sa machine développe 1.300 chevaux de force. Il possède un équipage de douze cents hommes et il est, au moment du voyage présidentiel, commandé par M. Lugeol Aîné, capitaine de vaisseau.

Les navires suivants l'accompagnent : vapeurs *Reine-Hortense*³⁷¹, *Prony*, *Eclairneur* et *Berthollet* ; ils ont été détachés de la flotte pour former l'escorte d'honneur du *Napoléon*.

Le prince monta à bord par l'échelle de commandement de tribord où l'attendait le commandant Lugeol et son état-major. Aussitôt, le *Napoléon* arbora le pavillon présidentiel ; à son bord se trouvaient diverses personnalités militaires, civiles et religieuses. Louis-Napoléon passa en revue la garde assemblée sous les armes puis, montant sur la dunette, il salua les nombreuses barques pavoisées des Marseillais qui se tenaient aux alentours du navire tandis que le canon du fort Saint-Jean se faisait entendre.

Ce fut au milieu des acclamations de la foule massée sur les quais du Vieux-Port et des applaudissements des équipages des bateaux de commerce qui étaient présents, que le *Napoléon* leva ses ancres et prit majestueusement son départ pour Toulon suivi de son escorte navale.

La mer était assez belle. La flottille doubla l'île de Ratonneau et le château d'If, mis à la mode par Alexandre Dumas, longea les petites îles du sud de Marseille et fit route à l'est vers le cap Sicié qui annonce la proximité de Toulon.

Pendant la traversée, le prince-président visita, avec le plus vif intérêt, le *Napoléon*, s'intéressant à tous les détails ; à l'infirmerie, il décora un infirmier du bord et s'entretint familièrement avec les matelots malades qui s'y trouvaient alités.

Après cette visite, il déjeuna chez le commandant à qui il remit quelques dons pour des marins que leur situation particulière ou leur ancienneté de service avaient recommandés à son attention. En outre, une somme de 2.000 francs (francs-or) fut distribuée à tous les hommes de l'équipage suivant ses ordres.

À onze heures du matin, on passa en vue de la petite ville de Cassis, charmant et vieux petit port provençal placé dans un cadre des plus pittoresques, non loin des hautes falaises du cap Soubeyran (les falaises les plus élevées des côtes françaises) ; au-dessus de Cassis se montraient des plantations d'oliviers, de figuiers, d'amandiers et de vignes, des bois frais et verts dont la végétation contrastait avec l'aspect stérile du rivage sauvage longé depuis la sortie de la rade de Marseille.

371. La reine Hortense, belle-sœur de Napoléon I^{er}, était la mère du prince Louis-Napoléon, futur Napoléon III.

Cet aspect sera, de plus en plus, celui du littoral jusqu'à l'entrée de Toulon, littoral où se blottissent les bourgs et ports maritimes de La Ciotat, de Bandol et de Saint-Nazaire (Sanary).

À une heure trente de l'après-midi du 27 septembre, le *Napoléon* doubla le cap Sicié, promontoire altier sur la haute mer, bien connu de, tous les navigateurs depuis l'Antiquité.

À LA RENCONTRE DU CORTEGE PRÉSIDENTIEL

Ce même jour du 27 septembre, dès onze heures du matin, se trouvait rangée sur deux lignes, au large du cap Cépet (Saint-Mandrier) et des Sablettes, une division d'honneur navale destinée à se rendre au devant de la flottille présidentielle venant de Marseille.

Sous les ordres d'un contre-amiral ayant arboré son pavillon sur le vaisseau mixte *Charlemagne*, cette division comprenait, outre ce navire, les bâtiments suivants : le *Chaptal* et le *Caton*, corvettes à vapeur, le *Dauphin*, aviso à vapeur, constituant la file de droite ; le *Sané*, l'*Orénoque*, le *Labrador*, le *Gomer*, l'*Averne*, frégates à vapeur, formant la file de gauche. La distance entre chaque navire et son « matelot » d'avant étant fixée à une encablure.

Bientôt on aperçut, à travers les lorgnettes, la flottille présidentielle venant de l'ouest.

À midi trente, l'amiral fit le signal de virer par la contre-marche en venant de seize quarts sur bâbord pour la file de droite, et sur tribord pour la file de gauche. Peu après, on hissa les pavois et la division d'honneur, ralentissant sa marche, ouvrit ses deux files pour recevoir le vaisseau *Napoléon* qui approchait à vue d'œil.

Vers une heure trente, les équipages montèrent dans les vergues et, à deux heures et quelques minutes, le signal du salut partit du *Charlemagne* dont la première détonation fut suivie d'une canonnade générale ; ce salut fut répété trois fois par la division, chaque navire de guerre faisant feu chaque fois de toute son artillerie.

Le temps était beau, une jolie brise de début d'automne soulevait la mer en plis onduleux.

Le *Napoléon*, se rapprochant toujours, se trouva bientôt entre les deux derniers bâtiments serre-files ; alors retentit le cri, sept fois répété, de : « Vive Louis-Napoléon ! », cri poussé par les équipages à la bande sur leurs bateaux respectifs.

Réglant sa vitesse sur celle des navires composant la division d'honneur, le *Napoléon* dépassa, d'une encablure seulement, les deux chefs de file : *Charlemagne* et *Sané*.

L'ARRIVÉE À TOULON

Quand le *Napoléon* se trouva par le travers de la pointe de Carqueiranne, les forts des hauteurs du Cap-Brun et de la presqu'île de Cépet commencèrent à tirer, bientôt suivis de vingt et un coups de canon tirés par la batterie de la croupe La Malue. À ce moment-là, le signal de pavoyer fut donné à tous les vaisseaux de l'escadre de la Méditerranée présents sur la rade intérieure.

Une population innombrable, accourue de toute la région et de bien plus loin, couvrait les rivages toulonnais (Mourillon, Cap-Brun, Sainte-Marguerite, Pin-de-Galle, etc.) et seynoïses (Éguillette, Balaguier, Saint-Mandrier, Tamaris, Les Sablettes).

La Petite rade se couvrit entièrement de fumée quand l'escadre entourant le *Napoléon*, tira à son tour des salves d'honneur ; des centaines d'embarcations et de petits navires la sillonnaient, ajoutant beaucoup de couleur à un tableau qui en avait déjà passablement.

SÉJOUR DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Des réceptions nombreuses, des fêtes, des visites, des bals, des joutes, des revues remplirent les journées du séjour du prince-président ; le soir même de son arrivée à Toulon, le 27 septembre, une grande revue des troupes fut passée par lui, attirant une foule nombreuse d'où, à maintes reprises fusèrent les cris de : « Vive l'Empereur ! »

À cette revue participèrent : le 8^e de ligne, les 8^e et 9^e d'infanterie légère, le 3^e d'infanterie de marine, un escadron du 8^e hussards, des détachements d'artillerie, du train, de la gendarmerie et des douaniers.

Pendant le séjour de Louis-Napoléon, des députations étaient venues à Toulon de tous les points du Var pour lui apporter leurs vœux et lui exprimer leurs désirs ; certaines étaient accompagnées de fanfares, de galoubets et de tambourins qui firent entendre des airs chers aux cœurs provençaux. L'une de ces délégations, celle du village de Fayence, entre Grasse et Draguignan, se fit particulièrement remarquer par un grand drapeau historique : celui qui fut présenté, le jour de son sacre à Paris, le 2 décembre 1804, à l'empereur Napoléon I^{er}, oncle du prince-président.

À l'issue des fêtes, ce drapeau fut remis en hommage, par la commune de Fayence, à Louis-Napoléon. C'est au cours de ces mêmes solennités que ce dernier décora de la croix de la Légion d'honneur le grand paysagiste toulonnais Vincent Courdouan, que lui avait présenté le maire de Toulon.

LE PRINCE-PRESIDENT VIENT À LA SEYNE (28 septembre)

Malgré la proximité de la Saint-Michel, le ciel provençal s'était maintenu au beau jusque dans la soirée du 27 septembre ; les nuits, elles-mêmes, avaient gardé leur douceur sous un splendide clair de lune.

Mais, le 28, passé minuit, l'échéance traditionnelle fut fidèle au rendez-vous sous la forme d'une pluie torrentielle accompagnée d'un bruyant orage. Heureusement qu'elle cessa vers les huit heures du matin et que, glamment, l'orage s'éloigna.

Aussi, à neuf heures, selon un programme prévu, le prince-président, accompagné des généraux Le Vaillant, de Goyon, de Montebello, du colonel, directeur du génie militaire à Toulon, des capitaines de Menneval et Petit, fit à cheval plusieurs excursions dans les environs de Toulon.

Parmi ces excursions, dans un sentiment de piété et de fierté patriotiques, pour honorer le grand souvenir de son illustre parent, Louis-Napoléon voulut visiter les

lieux où le jeune Bonaparte avait fait ses premiers pas dans la gloire ; durant le voyage Marseille-Toulon, il en avait exprimé le désir à son entourage.

Les sites historiques, qui évoquaient l'un des plus beaux temps de la vie de l'Empereur, se trouvaient surtout à l'ouest, dans le territoire de la commune de La Seyne, de l'autre côté de la Petite rade. Là, s'étaient déroulés les événements militaires du siège de 1793, au cours desquels le génie naissant d'un capitaine d'artillerie de vingt-quatre ans avait forcé la victoire.

On s'y rendit par la route, avec pour objectif le fort Napoléon se trouvant dans la presqu'île de Balaguier, ouvrage de la défense de Toulon. Le maire de La Seyne, M. Barry, ancien officier de marine, ses adjoints et plusieurs notables seynois s'y étaient rendus pour saluer le président de la République et lui offrir les vœux de notre ville, bien que la venue du prince n'offrit qu'un caractère militaire et non la visite officielle à la localité.

Le prince gravit donc les pentes de cette colline Caire où son oncle avait été blessé, en décembre 1793, en conduisant une colonne à l'assaut de la position ennemie ; il visita l'ancien champ de bataille avec beaucoup d'intérêt et d'émotion, posa des questions, se faisant expliquer, par le colonel du génie, les péripéties de la lutte et les diverses positions des adversaires.

Au moment de repartir, le président de la République s'entretint un moment avec le maire de La Seyne et fit, devant les personnalités qui étaient présentes, le plus vif éloge de la situation heureuse de son port et de la cité industrielle déjà bien connue pour ses constructions navales.

De La Seyne, Louis-Napoléon se rendit directement au Mourillon où il visita les ateliers de la Marine, le fort La Malgue et la Grosse Tour ; dans cette dernière, il se fit présenter les dossiers des prisonniers politiques qui s'y trouvaient détenus et fit accorder, à un certain nombre d'entre eux, des grâces et des commutations de peines.

Enfin, de retour à la préfecture, le prince reçut des députations d'associations ouvrières, de sociétés de secours mutuels, de corporations qui lui remirent des adresses remplies de respect, d'assurances de dévouement.

DÉPART DE TOULON

Le président de la République quitta Toulon le 29 septembre dans la matinée, tandis que l'artillerie des navires de l'escadre et des forts annonçait l'appareillage du *Napoléon* qui, sortant bientôt de la Petite rade, doubla Cépet et mit le cap sur Marseille, escorté jusqu'au large par plusieurs bâtiments de guerre. Ce ne fut qu'au large des Embiez que ces derniers quittèrent le *Napoléon*, le saluant de ses bordées auxquelles répondit le bateau présidentiel qui poursuivit rapidement sa marche vers l'antique Phocée.

FONDATION DU COLLÈGE DES RR. PP. MARISTES (mars 1849) SES ANNALES

Au cours de la présente histoire, nous avons longuement parlé de la fondation du couvent des religieux capucins de La Seyne, au début du XVII^e siècle, couvent qui fut fermé en 1792 et vendu comme bien national sous la Révolution.

Nous avons aussi parlé des diverses utilisations que reçut ce couvent après le Concordat de 1801 ; il sera remplacé, dans la seconde partie du XIX^e siècle, par une institution beaucoup plus importante, le magnifique collège d'enseignement secondaire des RR. PP. Maristes ou Institution Sainte-Marie.

Ce fut le 1^{er} mars 1849 que s'ouvrit cet établissement d'éducation qui a fourni tant d'hommes distingués et qui fait honneur à La Seyne ; grâce à lui et à nos chantiers navals, le nom de notre ville est connu dans le monde entier.

Notre collège compte aujourd'hui cent seize ans d'existence. En effet, plus d'un siècle s'est écoulé depuis le jour où d'humbles religieux, répondant à l'appel de Mgr Wicart, évêque de Fréjus, ayant cédé lui-même aux sollicitations de plusieurs diocésains, venaient installer chez nous, l'institution dont l'histoire se confondra désormais avec celle de La Seyne.

COMMENT NAQUIT LE COLLÈGE

Ce fut, en fait, un ensemble de circonstances purement fortuites, providentielles, qui présidèrent aux origines de sa création.

Vers l'année 1842, Mgr Douarre, mariste et évêque d'Amata (ou Amatha), arrivait à Toulon en compagnie de six pères et de quatre frères coadjuteurs, tous de la Société de Marie, afin de prendre passage sur un navire de l'État qui ferait voile pour les îles Marquises, en Océanie.

Or, pendant deux longs mois, ces religieux se virent retenus dans ce port de guerre par des causes absolument indépendantes de leur volonté. Dans une pareille situation, ils se rendirent à La Seyne et demandèrent aux prêtres de cette paroisse d'accepter de leur donner l'hospitalité jusqu'au jour de leur départ ; de son côté, Mgr Douarre trouvait, pour lui, un logement à l'hôpital de la Marine.

Ce séjour forcé de l'évêque et de ses compagnons à Toulon et à La Seyne devait, selon les vues insondables de la Providence, avoir des conséquences fort imprévues et servir à la fois à la gloire de Dieu, au bien des âmes et à la renommée de notre pays.

Mgr Douarre et ses maristes firent sur la population de notre contrée l'impression la plus favorable par leurs actes de charité, de bonté, de dévouement, actes qu'ils prodiguèrent en les accompagnant de remarquables prédications. Aussi, diverses personnalités de Toulon : MM. Clappier, président du Tribunal civil, Aguilhon, Blaise Auran, Monteil ; les Daniel, de La Seyne, firent-elles bientôt une requête au supérieur général de la Société de Marie afin d'obtenir des missionnaires, de son ordre, pour leur propre région.

Cette demande fut examinée et retenue. L'année suivante, 1843, les RR. PP. Epalle, supérieur, Dumolard, Jamme et Marcel vinrent s'établir à La Seyne dans l'ancien couvent des capucins où ils vécurent en commun avec les ecclésiastiques infirmes ou âgés qui y résidaient.

Les voies se préparaient mais le but n'était pas encore atteint. La présence des maristes, qui placent en première ligne parmi leurs œuvres l'éducation de la jeunesse, fit naître dans certains milieux catholiques l'idée de fonder un établissement d'enseignement secondaire complété, étant donné l'importance occupée par la Marine dans la région, d'un cours préparatoire à l'École navale.

Les personnalités laïques que nous avons citées, soutenues par le concours compréhensif de M. de Lisa, sous-préfet de Toulon, se mirent sans tarder en mesure d'effectuer les nombreux efforts et démarches nécessaires pour obtenir les autorisations indispensables à la création d'un tel établissement.

Pendant longtemps, on se heurta à l'hostilité plus ou moins sourde des ministres de Louis-Philippe ; ce ne fut qu'en 1849 que l'autorisation d'ouvrir un pensionnat, tenu et dirigé par des prêtres, fut accordée, et on était maintenant sous la seconde République.

La nouvelle fut accueillie avec une grande joie par les habitants de Toulon et de La Seyne qui appelaient cette création de tous leurs vœux et qui pressentaient tout l'avenir qui s'ouvrirait à elle. L'excellente disposition des esprits, en faveur du futur collège, se traduira dans les délicates paroles qu'adressera, un jour prochain, un ecclésiastique de notre ville aux dirigeants du nouveau pensionnat : « C'est de La Seyne, dit-il, que le capitaine d'artillerie Napoléon Bonaparte a pris la ville de Toulon ; c'est de La Seyne, si vous faites bien votre devoir, que, par ce collège, la religion doit encore la prendre ! »

SON DÉVELOPPEMENT

Cependant, comme il arrive fréquemment pour les œuvres humaines les mieux lancées, on ne tarda pas à se heurter à de sérieux obstacles.

En la même année 1849, à l'heure où de nouveaux bâtiments sortaient de terre au quartier des Tortel, l'opposition du R.P. Colin et du Conseil de la Société de Marie parut faire différer la poursuite des travaux, freiner leur exécution ; ce ne fut pas sans peine que le R.P. Millot en obtint l'achèvement.

Mais tout s'arrangea heureusement. Le 16 janvier, le R.P. Viennot avait obtenu son diplôme de maître de pension et ce fut, comme nous l'avons déjà dit, le 1^{er} mars, que le pensionnat, placé sous le vocable de l'auguste Mère de Dieu et sous la protection de saint Joseph, fut officiellement ouvert et devint l'Institution Sainte-Marie de La Seyne.

Il était appelé à fournir une longue et brillante carrière ³⁷².

372. Le Centenaire de l'Institution Sainte-Marie a été dignement célébré à La Seyne en mars 1949. À cette occasion et indépendamment des cérémonies et des fêtes qui accompagnèrent, dans la Maison, ce bel anniversaire, un émouvant historique du Collège fut dressé par le R.P. Bouvet, alors

La première direction du collège en fut confiée aux RR. PP. Millot, supérieur, et Viennot, titulaire officiel de la maison d'éducation.

Au commencement, l'effectif scolaire fut des plus modestes ; il se composait seulement de neuf élèves, soit six externes et trois internes, les internes étant : MM. Hyacinthe Beaussier (La Seyne), Joseph Clappier et Lassere (Toulon).

Mais le mois de mars, celui que l'Eglise consacre au père nourricier du Christ, n'était pas terminé que trente nouveaux élèves, tant internes qu'externes, étaient venus grossir le petit noyau du début appelé à grandir rapidement.

En cette année 1849, la première de son existence, le collège de La Seyne connut son premier deuil avec le décès d'un missionnaire qui résidait dans la maison : le R.P. Joseph Jamme, du diocèse d'Angers, mort le 1^{er} août 1849 à l'âge de trente-huit ans et en la cinquième année de sa profession religieuse.

Au cours des premiers mois de l'année suivante, les cours qui étaient encore peu nombreux furent provisoirement installés dans les bâtiments de l'ancien couvent des Capucins³⁷³. D'autre part, en ces temps héroïques, professeurs et élèves avaient à s'imposer beaucoup de gêne et de privations du fait du manque de confort des locaux utilisés ; des améliorations matérielles s'imposaient. D'autant plus qu'à la rentrée d'octobre 1850, l'effectif des pensionnaires augmenta de façon sensible ; il devenait urgent de prévoir de nouveaux locaux pour loger les arrivants.

Devant cette nécessité et bien que la Société de Marie n'eût pas encore acquis définitivement l'immeuble des Tortel, le père Millot se hâta de faire construire un corps de bâtiment ayant deux étages et neuf fenêtres de façade.

L'ACCROISSEMENT

Le nombre des élèves continua à progresser ; au milieu de 1850, l'établissement comptait déjà soixante-douze pensionnaires. Cette année-là, le R.P. Millot, qui était souffrant, fut remplacé pendant quelques mois par le R.P. Maître pierre.

Année 1850-1851. — Le premier vœu des fondateurs de l'œuvre était réalisé. Une maison, offrant de sérieuses garanties sous le double rapport des études et de l'éducation, était définitivement installée dans une situation heureuse, salubre, commode, au voisinage même de la grande ville de Toulon.

Il se révéla alors nécessaire de séparer deux organisations qui, par leur nature, répondaient à des objets bien distincts et dont la présence simultanée, dans un même établissement, ne pouvait qu'être nuisible au développement de l'une et de l'autre :

Supérieur, au cours d'une séance de l'Association seynoise des « Amis de La Seyne Ancienne et Moderne ».

373. Les bâtiments, qui appartenaient au couvent des capucins, ont disparu, successivement, au fil des années. Il ne demeura, plus tard, de l'ancien site, que les allées de lauriers et deux gros platanes se trouvant entre la cour des Grands et celle des Petits. Les nécessités d'agrandissement et d'extension de l'établissement n'ont pas permis de conserver les parties de l'édifice du XVII^e siècle appartenant à la vieille Seyne ; ajoutons qu'après sa fondation, l'institution Sainte-Marie eut, comme architecte, M. Barbier, Maître de dessin dans la maison.

d'une part, celle de la formation de la jeunesse ; d'autre part, celle des missions proprement dites.

Le R.P. Millot, ouvrier actif et infatigable, fut donc chargé de se rendre à Toulon pour y fonder la résidence du Bon-Pasteur destinée aux religieux missionnaires.

Quant au collège de La Seyne, il vit son administration augmentée de l'adjonction d'un préfet des classes ; la direction fut composée comme suit :

- le R.P. Eymard, supérieur ;
- le R.P. Lafay, directeur spirituel ;
- le R.P. Revel, préfet des classes.

Enfin, des religieux de l'ordre des Trinitaires furent appelés à La Seyne pour s'occuper de la direction du service intérieur : infirmerie, cuisine, lingerie dortoirs, etc.

RÉPERCUSSIONS DU COUP D'ÉTAT DE DÉCEMBRE 1851

Au mois de décembre 1851, dans la nuit du 6 au 7, le collège connut un incident qui causa une certaine émotion dans l'établissement.

On était à la veille de la fête patronale de l'Immaculée-Conception, de graves événements venaient de se dérouler à Paris. Profitant du trouble causé dans les esprits par le coup d'État, un groupe d'énergumènes voulut envahir et saccager l'établissement ; voyant cela, le père Eymard prescrivit aussitôt d'organiser une procession solennelle aux flambeaux dans l'enceinte du collège avec chants et prières. Les manifestants d'insistèrent pas et abandonnèrent alors leur projet d'attaque aussi odieux qu'injustifié ; le collège fut respecté.

Année 1851-1852. — Au cours de cette année universitaire, l'Institution Sainte-Marie eut la satisfaction d'obtenir la précieuse collaboration du père Eydoux, éminent professeur de mathématiques, homme de science autant que de fortes convictions religieuses ; son zèle et son dévouement ne se démentirent jamais.

TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT VICTORIUS (1852)

C'est en 1852 que se déroula, au pensionnat Sainte-Marie de La Seyne, la belle cérémonie de la translation des reliques de saint Victorius, vestiges précieux du corps d'un jeune martyr que le R.P. Colin, supérieur général de la société, avait rapportés des catacombes de Rome et dont il avait confié le dépôt à l'établissement seynois.

La population entière y assistait ainsi qu'un très grand nombre d'officiers de marine de l'escadre et du port de Toulon qui voulaient, par leur présence, participer à l'hommage rendu par Sainte-Marie au jeune et glorieux héros dont les reliques étaient appelées à demeurer dans un collège où les garçons de France venaient apprendre leurs devoirs d'homme et de chrétien.

À leur arrivée à La Seyne, les reliques sacrées, enfermées dans une châsse richement décorée, furent solennellement reçues par le clergé de la paroisse et par celui des environs. Le cortège se mit en marche précédé des élèves des maristes ; l'amiral La Doucette, commandant l'escadre de la Méditerranée ; l'amiral du Bourdieu, préfet maritime de Toulon ; le sous-préfet, M. de Lisa, et M. Clappier,

président du Tribunal civil de cette ville, tenaient les cordons de la châsse qui était portée par des ecclésiastiques tandis que des officiers supérieurs de la Marine, en grande tenue, et des membres de la Légion d'honneur, au nombre d'une centaine, couverts de leurs décorations, tenant des palmes vertes à la main, formaient une longue escorte d'honneur.

Venait ensuite, en une imposante théorie, la foule de la population de La Seyne et des alentours.

La procession s'arrêta d'abord à l'église paroissiale Notre-Dame-de-Bon-Voyage où l'abbé Audibert, vicaire de Sainte-Marie de Toulon, fit le panégyrique de saint Victorius ; elle se dirigea après vers le collège où l'on déposa la châsse dans une chapelle provisoire décorée à cet effet.

Les reliques du saint y restèrent exposées afin de rappeler aux élèves la grande leçon d'abnégation et de générosité chrétiennes qu'il avait donné aux hommes de son temps, de son vivant ³⁷⁴.

Année 1852-1853. — C'est au cours de cette année scolaire 1852-1853 que la Société des Maristes fit l'acquisition définitive, pour la somme de vingt-cinq mille francs (francs-or), de l'ancien couvent des Capucins, de la chapelle contiguë qui en faisait partie et de leurs dépendances : communs et jardins. Mgr Wicart, évêque de Fréjus, remit, en conséquence, cette propriété diocésaine aux RR. PP. Epalle, Breton, Millot, Eymard et Georges Guillaume représentant la Société de Marie.

Entre-temps, l'effectif toujours plus grandissant des élèves et la multiplicité des tâches matérielles à remplir exigeaient impérieusement la nomination d'un économiste. Ce fut le R.P. Donat qui fut désigné pour ces fonctions qu'il assumerait avec celle de préfet des classes.

On eut malheureusement à déplorer, au cours de la même année scolaire, le premier décès d'un élève de l'établissement : ce fut le jeune Jules Aurrant qui eut ce triste privilège. Ce collégien était le petit neveu d'un bienfaiteur de la maison, M. Blaise Aurrant ; il s'éteignit au sein de sa famille, dans la vallée de Sauvebonne, aux environs d'Hyères, à l'âge de treize ans, laissant un souvenir excellent parmi ses maîtres et ses condisciples.

Année 1853-1854. — Lors de la rentrée, à l'automne 1853, on inscrivait cent quinze pensionnaires. C'est alors que les différents cours se complétèrent et purent recevoir leur organisation définitive ; de plus, une académie ou société littéraire de Sainte-Marie fut dignement fondée. Enfin, les cours préparatoires au baccalauréat et à l'École navale recrutèrent leurs premiers élèves ; aux examens de fin d'année, on eut la joie d'enregistrer les succès suivants :

Baccalauréat ès sciences : MM. Bienvenue d'Estienne (La Seyne), Antoine Fournier, Auguste Nouvelle et Nicolas Rébuffat (Toulon).

École navale : M. Raymond Aurrant (Hyères).

374. Saint Victorius (saint Victor) fut décapité vers 303, sous la persécution de Dioclétien ; il servait dans l'armée romaine mais, chrétien, ayant refusé d'abjurer, il fut condamné à mort. Fête le 21 juillet. Il est le patron de la grande abbaye provençale de ce nom qui posséda la seigneurie de Six-Fours et de La Seyne jusqu'à la Révolution.

La même année (1853-1854), le père Rigotier fut nommé économiste d'autre part, la Société de Marie acheta, aux noms des RR. PP. Denis, Millot et Grosselin, le clos Audibert situé à l'occident du collège ; sur l'emplacement de cette propriété se trouvent, de nos jours, la chapelle, la salle du gymnase et la cour des moyens.

Année 1854-1855. — Au cours de cet exercice, le R.P. Eymard dirigea encore le collège mais, après être demeuré encore quelques mois dans notre contrée, il partit pour Paris où, avec M. de Cuers, ancien officier de marine, provençal d'origine, il allait fonder la Communauté du Très-Saint-Sacrement.

À la même époque, l'économiste passa dans les mains du R.P. Exbrayat tandis que le père Piot devenait préfet des classes.

Furent reçus comme bacheliers ès lettres MM. Auguste Nouvelle et Nicolas Rébuffat (Toulon) ; à l'École navale M. Camille Chaigneau (Toulon).

On eut la douleur, par contre, d'enregistrer le décès du père Xavier Dupeyron, âgé de vingt-sept ans seulement ; il était arrivé malade à La Seyne mais il espérait retrouver la santé sous le ciel plus clément du Midi.

Année 1855-1856. — Encore un douloureux deuil frappant le collège qui survint cette année-là en la personne du R.P. Michel Lafay, du diocèse de Lyon, âgé de trente-trois ans et religieux profès depuis 1845. Le père Lafay était directeur spirituel à Sainte-Marie depuis la fondation de l'établissement ; excellent prêtre, il fut vivement regretté de tous ses confrères et de toute la maison.

Le père Denis fut nommé supérieur et fut remplacé dans ses fonctions par le R.P. Petit.

Il advint à la fin de 1855, qu'en raison du développement rapide du collège le bâtiment construit sur les directives du père Millot devenait très insuffisant. On décida alors d'édifier un immeuble plus vaste qui pourrait contenir près de deux cent cinquante pensionnaires ; son exécution fut activement poussée et, le 15 mars 1856, la première pierre de cet agrandissement était posée et solennellement bénie par le père Denis.

Furent admis, comme bacheliers ès lettres : MM. Joseph Audibert, Joseph Revertégat (La Seyne) ; MM. Joseph Clappier et Jules de Lisa (Toulon). Comme bachelier ès sciences : M. Émile de Friocourt (Toulon). À l'École navale (concours) : M. Félix Denans (Toulon).

À la suite du décès du R.P. Lafay, le R.P. Denis fit l'acquisition d'une concession perpétuelle, dans le cimetière de La Seyne, où, désormais, seront ensevelis les religieux maristes décédés à La Seyne ; les restes mortels des pères Jamme et Dupeyron y furent transférés avec ceux du père Lafay³⁷⁵.

375. La concession funéraire des Maristes de La Seyne a fait l'objet, en 1959, de travaux de réfection et de réaménagement.

Une autre concession récente, due à l'affection des élèves de Sainte-Marie pour leurs anciens maîtres, existe dans le quartier nord du cimetière ; y sont inhumés les RR. PP. Exbrayat († 1908) et Dumetz († 1931). Le sculpteur y a fait figurer les armoiries de La Seyne avec la devise : *Pour Dieu — Pour la Patrie.*

Année 1856-1857. — Deuils et joies continuent à se manifester pour le collège.

Le R.P. Faugier venait d'être nommé directeur spirituel en remplacement du père Petit ; malheureusement, il devait décéder le 15 février 1858, à l'âge de vingt-huit ans, après quatre ans seulement de profession religieuse.

Furent admis les élèves suivants : MM. Edouard Daniel (La Seyne), Louis Dubois (Toulon) et Frédéric Moysan (Lorient) au baccalauréat ès lettres ; MM. Hyaenithe Beaussier (La Seyne), Joseph Clappier, Ferdinand Dubergé, Jules de Lisa (Toulon) et Félix-Thomas de La Garde au baccalauréat ès sciences ; MM. Albert de Chabannes (La Palisse, Allier) et B. Romain-Desfossés (Landerneau, Finistère), à l'École navale.

Ainsi, au cours de ses huit premières années d'existence, années de jeunesse et de croissance que nous venons de raconter par le détail, l'Institution seynoise n'avait cessé de progresser et de connaître d'encourageants développements.

Cette marche en avant de notre vieux collège se poursuivra avec succès tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle continuera avec le même bonheur au XX^e siècle, qui verra célébrer son premier centenaire ; forte de son passé, de son rayonnement et de sa renommée, l'Institution Sainte-Marie de La Seyne va courageusement vers l'avenir.

Désormais, nous nous bornerons à évoquer, dans les chapitres à venir, les principaux faits ou événements qui marqueront sa vie, ses rapports avec notre cité, les jours les plus fastes de son histoire.

ACHÈVEMENT DU NOUVEAU BATIMENT DU COLLÈGE (1858-1859)

Les travaux de construction du nouvel immeuble, que la croissance rapide du collège avait exigés venaient d'être terminés et l'on vit un superbe édifice s'élever à l'ouest de celui bâti sous le père Millot ; divisé, dans toute sa longueur, par un corridor de cent mètres, il composait un ensemble imposant de vingt et une fenêtres de façade et de deux étages de hauteur.

C'est ce que les cent cinquante pensionnaires de l'automne de 1858 purent admirer à leur aise dès leur rentrée au collège. Entre-temps, le père Monfat avait été nommé directeur spirituel de l'établissement dont il devait devenir supérieur en 1860.

Une date à retenir : celle du 15 mars 1859, date où fut inaugurée, avec une certaine solennité, la conférence dite de Saint-Vincent-de-Paul du collège qui était destinée à promouvoir, chez les élèves, l'amour et la charité pour nos frères malheureux. Depuis, cette œuvre fonctionne régulièrement et elle a apporté de nombreux et utiles secours à bien des familles déshéritées du terroir seynois.

Ce fut aussi en 1859 que le R.P. Denis acheta la propriété Ferry qui était séparée des terrains du collège par le chemin dit de Beaussier.

Toutefois, afin de pouvoir réunir cette propriété au domaine déjà existant de l'Institution, il fut proposé à l'administration municipale un échange de terrain qui fut accepté par celle-ci après approbation préfectorale du 19 mars 1860 ; ledit accord aboutit à transférer le chemin de Beaussier à la limite orientale de la terre Ferry, à

l'endroit même où ce chemin se trouve aujourd'hui. Et c'est sur cet agrandissement conquis par le collège que furent construits, par la suite, les bains, le lavoir, les écuries et, plus tard, la maison des religieuses affectées au service du collège.

Année 1861-1862. — C'est dans le courant de cette session scolaire que le nouveau supérieur, le R.P. Monfat, se trouva en mesure de réaliser un projet qui lui tenait particulièrement à cœur : la construction d'une vaste et belle chapelle digne de son établissement, au style néo-gothique propre au XIX^e siècle.

Le 22 juillet 1861, on traça sur le terrain les fondations qui furent entreprises sans tarder. Le père Monfat se réserva d'établir, lui-même, les dessins du maître-autel de la future église tels que son sens d'artiste et de chrétien les lui suggérait.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE ET ACHÈVEMENT DE LA NOUVELLE ÉGLISE (1862-1863)

Pose de la première pierre (29 octobre 1862)

Elle fut accompagnée d'une cérémonie qui eut un éclat exceptionnel. Elle fut présidée, en effet, par Mgr de Chalandon, archevêque d'Aix-en-Provence, arrivé à Toulon quelques jours auparavant. En entrant, ce prélat fut reçu sous un grandiose arc de triomphe élevé par les soins du R.P. Meunier ; la musique du collège, renforcée par des éléments appartenant à la Marine, fit entendre des morceaux parfaits.

Au jour fixé, 29 octobre, de nombreux mâts vénitiens, peints en bleu et en blanc, dessinaient l'enceinte du futur édifice religieux ; en outre, des oriflammes, des écussons et des pavois, constitués par des pavillons de signaux prêtés par trois navires des Messageries impériales (futurs Messageries maritimes), faisaient une ornementation agréable à voir.

La Musique des équipages de la flotte était aussi présente ; des invitations avaient été adressées aux familles des élèves, aux amis de la maison, à diverses personnalités. Un bateau spécial avait été mis à la disposition de tous les invités pour venir de Toulon et y rentrer.

Malgré les appréhensions causées par un orage des plus violents qui éclata dans la nuit, une pluie torrentielle et un vent impétueux qui s'ensuivit et qui dura jusque vers dix heures du matin (la rade de Toulon fut consignée à la navigation durant tout ce temps-là), la cérémonie prévue put commencer à une heure de l'après-midi sous la présidence de Mgr de Chalandon. Elle fut très belle et fit impression sur les assistants.

L'archevêque d'Aix profita de son séjour à La Seyne pour visiter le bague de Toulon et l'hôpital de Saint-Mandrier où il prodigua ses consolations aux malades ; il visita aussi plusieurs navires présents sur rade : la *Bretagne*, l'*Invincible* et le yacht impérial l'*Aigle* qui s'y trouvait à ce moment.

Achèvement de la chapelle (1863)

Les travaux concernant la chapelle, conduits avec activité, étaient à peu près terminés pour la rentrée du mois d'octobre 1863.

Grâce à la précieuse collaboration de M. Barbier, maître de dessin de l'établissement, le R.P. Monfat, supérieur, eut la joie de constater la réalisation d'un

projet longtemps caressé : élever un temple religieux digne de sa maison, par la conception, l'élégance des détails et l'harmonie générale de l'ensemble ³⁷⁶.

Les vitraux destinés aux fenêtres du sanctuaire furent le fruit, en bonne partie, de la générosité des familles des élèves. Fabriqués à Bordeaux, dans la manufacture de Villiers, ils évoquaient des sujets parfaitement en rapport avec l'idéal de la maison, avec les exemples à donner à de jeunes chrétiens et Français ; ils étaient accompagnés d'une légende appropriée rédigée en latin. En voici la liste :

- 1^{er} vitrail : *Le Calvaire*,
- 2^o vitrail : *Jésus bénissant les enfants*,
- 3^o vitrail : *Jésus au milieu des docteurs de la loi*,
- 4^o vitrail : *Le jeune Samuel servant le grand prêtre*,
- 5^o vitrail : *Daniel et ses compagnons devant Nabuchodonosor*.

Le 5 novembre 1863, Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon, procéda à la bénédiction solennelle de la nouvelle chapelle au milieu d'une assistance extrêmement nombreuse.

L'année 1862-1863 se traduisit par six élèves reçus bacheliers ès lettres, un bachelier ès sciences et sept admis au concours de l'École navale.

Année 1864-1865. — Cette année scolaire vit, à son tour, la fin des travaux suivants : salle du gymnase, la porte principale d'entrée, la maison des sœurs du collège, les parloirs, en outre, on mit en place les travaux suivants : salle du gymnase, la porte principale d'entrée, la maison des sœurs du collège, les parloirs ; en outre, on mit en place les canalisations nécessaires à l'éclairage au gaz. Le nombre de pensionnaires se trouvait porté à deux cent dix jeunes gens ³⁷⁷.

Année 1865. — Une année difficile pour le collège qui partagea, en 1865, les épreuves subies par la communauté seynoise entière. Effectivement, cette année-là, l'existence normale de l'Institution fut perturbée et même suspendue ; nous voulons parler de la tragique épidémie de choléra qui ravagea les centres de la basse Provence, La Seyne et Toulon compris.

Dans une telle circonstance, la direction du collège apporta, à notre cité, avec la plus entière abnégation, tous les secours d'ordre matériel et religieux en son pouvoir, adoucissant, autant que faire se peut, les épreuves de la population seynoise.

Nous reviendrons, d'une manière plus détaillée, sur cette terrible épidémie dans le prochain chapitre, que nous lui consacrons pour la période du second Empire.

Année 1869-1870. — Au cours de cette année scolaire, un cours préparatoire à l'école militaire de Saint-Cyr sera créé par la direction, cours réclamé depuis plusieurs années par un certain nombre de parents d'élèves. Les premiers résultats de ce cours furent satisfaisants puisque, dès la fin de la première de ses sessions, six élèves furent déclarés admissibles à cette école ; cependant, ils ne purent entrer à Saint-Cyr qu'après la guerre franco-allemande.

376. M. Barbier sera, ultérieurement, l'auteur de nouveaux plans.

377. Ce fut précisément en 1864 que fut mise en service l'usine à gaz de La Seyne (quartier de La Lune).



*Institution Sainte-Marie, de La Seyne.
(Façade principale). - Cliché de l'auteur.*

LE COLLÈGE PENDANT LA GUERRE DE 1870-1871

Grâce à sa situation dans un pays éloigné du théâtre des hostilités, notre collège de La Seyne put échapper aux ruines et aux tristesses que cette malheureuse guerre apporta aux régions françaises de l'Est, du Nord, de l'Ouest et de la région parisienne. La rentrée des classes put, en effet, s'effectuer à l'automne de 1870 sans de trop grandes difficultés, mais non sans donner de sérieuses inquiétudes aux administrateurs de Sainte-Marie.

Cependant, tout en poursuivant sa tâche, le collège tint, néanmoins, à fournir à la défense nationale tout le concours dont il pouvait disposer.

Ainsi, dès le début de la guerre, le révérend père supérieur mit à la disposition de l'intendance militaire une salle pouvant contenir vingt lits pour les blessés qui seraient soignés et entretenus aux frais de l'établissement ; la salle en question ne fut pourtant pas utilisée, bien qu'acceptée avec reconnaissance, en raison de l'éloignement de La Seyne des champs de bataille et du fait que d'autres villes, plus rapprochées de ces derniers, suffirent à pourvoir à l'hospitalisation des blessés de la campagne.

Mais cela n'empêcha nullement les élèves de Sainte-Marie d'organiser des quêtes au profit des prisonniers de guerre, de la Croix-Rouge, des familles de soldats ; ils firent davantage : ils offrirent au ministère de la Guerre, au nom de l'Institution, une superbe pièce de canon de 4 de campagne, montée sur son affût, pourvue de ses caissons. Sur la culasse de ce canon fut gravée l'inscription suivante : « Institution Sainte-Marie, La Seyne-sur-Mer, 1870 ».

Evidemment, tous ces gestes furent accomplis avec le concours des conseils et de l'aide des pères de la maison.

Indépendamment de ce qui précède, cinq frères maristes de La Seyne s'engagèrent dans les zouaves pontificaux en 1870, après autorisation du supérieur général. Après la conclusion de la paix, ces vaillants jeunes religieux revinrent à La Seyne où ils furent accueillis avec chaleur par le pensionnat.

Durant cette funeste guerre, plusieurs anciens tombèrent glorieusement sur le champ de bataille pour la patrie française³⁷⁸.

APRÈS LA GUERRE

En raison du nombre toujours plus grand de pensionnaires et des demandes d'entrée toujours plus nombreuses, les locaux du collège devenaient insuffisants ;

378. Le R.P. Monfat, qui avait été supérieur à La Seyne, se trouvait, en 1870, à la résidence de Saint-Vincent de Senlis (Oise). Son séjour, dans cette ville, y fut attristé par les réalités de la guerre ; pendant plusieurs mois, en effet, il dut loger, dans son collège, des militaires bavarois de l'armée ennemie et souffrir de pénibles servitudes. Le Père Monfat connut aussi les horreurs de la Commune, en mai 1871 ; il n'oublia jamais, paraît-il, le terrifiant tableau offert par l'horizon embrasé de Paris qu'il eut à contempler, impuissant, les larmes aux yeux, des fenêtres de son cabinet de travail.

Après Saint-Vincent, de Senlis, le Père Monfat fut nommé Supérieur de la résidence de Notre-Dame de Verdélais (Gironde), puis Provincial, pour la seconde fois (1876-1884). Enfin, Assistant au Père supérieur général, directeur du Tiers-Ordre de marie, il écrivit de nombreux ouvrages et mourut à Sainte-Foy-lès-Lyon le 11 mai 1898.

aussi, la direction fit-elle construire de nouveaux bâtiments dont la première pierre fut posée avec le cérémonial convenable, le 19 mars 1872.

En 1872 également, la fanfare de l'établissement revint à la vie sur l'initiative du R.P. Goyet ; elle fut mise sous la direction de M. Thomas, ancien chef de la Musique des équipages de la flotte de Toulon. Avec la fanfare renaissait le chœur de maîtrise qui fut dirigé par le père Lombard.

Le 25 octobre, le collège reçut la visite de Mgr Bataillon, évêque d'Enos, vicaire apostolique de l'Océanie centrale ; Sainte-Marie comptait alors plus de trois cents internes.

Peu de temps après cette visite, on reçut une lettre du général de Cissey, ministre de la Guerre, exprimant la gratitude du gouvernement pour le concours bénévolement donné par notre établissement seynois, au cours des hostilités, à la défense du pays : don d'un canon de campagne de 4.

Ajoutons que le collège voulut aussi apporter sa contribution à la souscription patriotique ouverte en vue de la libération anticipée de la partie du territoire français occupée par l'armée allemande à la suite de nos désastres.

En 1873, le cours préparatoire à l'école militaire de Saint-Cyr fut reconstitué. Ce cours connut bientôt une vive prédilection de la part de la jeunesse étudiante qui voulait servir la restauration du bouclier de la France et sur laquelle les dures leçons de 1870 avaient fait profonde impression ; dès les premiers temps, le cours compta une dizaine d'élèves.

NOUVELLE EXTENSION DU DOMAINE COLLÉGIAL (1874)

La cour du collège, dite « des Moyens », devenait trop exigüe aussi fit-on l'acquisition d'un jardin de deux hectares environ de superficie, qui était situé au midi de l'établissement, au quartier des Tortel.

L'ÉPANOUISSEMENT DE L'INSTITUTION (fin du XIX^e et XX^e siècles)

La vie de Sainte-Marie de La Seyne sera désormais marquée par le perfectionnement de son labeur éducatif et de ses installations matérielles. Elle sera coupée d'événements, locaux ou nationaux, de fêtes, d'anniversaires, de visites, etc.

Parmi ces faits nombreux, nous ne voulons pas omettre de citer la digne participation du collège, en 1874, à la fête du deuxième centenaire de la fondation de l'église paroissiale de La Seyne qui, on doit s'en souvenir, avait eu lieu au XVII^e siècle, au mois de juin de l'année 1674.

À cette occasion, l'Institution assista en corps, professeurs, élèves et personnel, aux cérémonies qui se déroulèrent en l'honneur de Notre-Dame-de-Bon-Voyage ; sa musique et sa fanfare ajoutèrent beaucoup au succès de ce jubilé qui attira non seulement une grande partie de la population seynoise mais encore de très nombreux étrangers accourus de Toulon et des villages voisins.

Fondation de « l'Association amicale des Anciens Élèves de Sainte-Marie ». — Ce fut le 12 mai 1878 que fut fondée, par les « Anciens » de La Seyne, cette association destinée à resserrer les liens d'attachement et d'amitié entre ex-élèves et maîtres de la maison. Ce jour-là, plus de cent vingt anciens se rencontrèrent à La

Seyne, recevant le plus cordial accueil de la part des pères. Le premier comité de l'association fut constitué de la manière suivante : président, M. d'Estienne d'Orves ; membres, Raymond Aurrant, Agarrat, Victor Audibert, Vellin, Bérard, Charles Daniel, Émile Nègre et A. Pellissier.

Le Cinquantenaire de la fondation du Collège (1899). — Cet évènement important, au cours duquel le collège célébra ses noces d'or, soulignait les cinquante années d'existence qu'il avait vécues depuis sa fondation en 1849. La commémoration de cette fondation débuta le 1^{er} mars 1899, qui était le jour même de son anniversaire, par une cérémonie religieuse à l'église du collège et se poursuivit, dans la soirée, par une visite de la communauté de Sainte-Marie, fanfare en tête, à la bourgade voisine d'Ollioules et à ses célèbres gorges.

Le soir, au moment du retour à La Seyne, un grand nombre de personnes vinrent se masser aux abords de l'entrée principale du collège. Il y avait assez longtemps, en effet, que la population sympathique de La Seyne n'avait eu l'occasion d'applaudir au talent et au souffle des jeunes musiciens élèves dirigés avec infiniment de maîtrise par un habile chef, M. Klébé. Aussi, chacun éprouva-t-il un véritable régal à entendre les flots d'harmonie répandus par la fanfare sur la vieille place dite « du Séminaire », autrefois place des Capucins, aujourd'hui place Germain-Loro.

En fait, la fête, véritablement solennelle du cinquantenaire, se déroula le 22 avril suivant et fut rehaussée par la tenue d'un banquet offert aux déshérités de notre ville, vieillards, enfants ou infirmes qui, au nombre de cent cinquante, y participèrent ; chaque convive reçut, en plus de sa part du repas, une ration de pain suffisante pour les besoins de la semaine, une ration de viande et de légumes pour faire le pot-au-feu.

Durant ces agapes, le service d'ordre était assuré par la présence de deux agents de la police municipale que la mairie de La Seyne avait bien voulu mettre à la disposition du révérend père directeur.

Signalons un détail météorologique : pendant cette journée, le mistral souffla en tempête sur la Provence mais il finit par s'apaiser la nuit venue.

Le lendemain, 23 avril, de nouvelles cérémonies eurent lieu et furent couronnées par un grand banquet de quatre cents couverts ; ce repas, qui fut offert aux anciens élèves, aux professeurs et à de nombreux invités, se déroula dans la vaste cour d'honneur de l'Institution.

Souvenir de la Mission Marchand (mai 1899). — L'arrivée en rade de Toulon du commandant Marchand et de sa mission s'inscrit, en cette année 1899, parmi les meilleurs souvenirs des annales du collège de La Seyne. C'est le croiseur d'Assas qui ramenait en France le chef de la glorieuse mission Congo-Nil ; un instant, on craignit que ce débarquement eût lieu à Marseille, mais il n'en fut rien. C'est bien à Toulon que Marchand débarqua.

Enthousiaste, Sainte-Marie tenait à aller acclamer le héros de Fachoda et ses compagnons, vivants symboles d'héroïsme et de fierté nationale.

Le 30 mai, l'entrée du d'Assas sur rade fut annoncée pour midi. Dès onze heures du matin, quatre cents élèves, avec leur fanfare, quittaient le port de La Seyne à bord d'un solide bateau de la Compagnie La Seyne-Toulon, l'*Abeille*, que son

sympathique gérant-directeur, M. Arnaud, avait mis à la disposition du collège. Ce navire était commandé par un aimable capitaine, M. Grillat.

Parmi ces jeunes gens, animés d'une véritable flamme patriotique, se trouvait le propre frère du héros qu'ils allaient acclamer, Constant Marchand, qui jouissait discrètement de la grande joie qui éclatait autour de lui.

Cependant, l'*Abeille* avait gagné la rade des Vignettes par la petite passe, au-delà des jetées de Saint-Mandrier ; les lorgnettes fouillaient la haute mer. Soudain, un objet minuscule apparut, une forme se dessina, trois cheminées avec une chevelure de fumée se montrèrent ; c'était le d'*Assas*.

Encore quelques instants et le croiseur fut bientôt tout proche, arborant le grand pavois ; alors, une vibrante *Marseillaise* éclata et un cri formidable de « Vive Marchand ! » surgit de toutes les poitrines : c'était le salut généreux de la jeunesse de France au héros national, salut émouvant, pur, sans contrainte, exprimant une suprême fierté.

Mais le d'*Assas* avait pénétré en Petite rade, et, franchissant à nouveau la petite passe du Mourillon, les Seynois de l'*Abeille* ne tardèrent pas à le rejoindre alors qu'il s'apprêtait à prendre son mouillage.

Le croiseur, en effet, s'arrêta et se trouva entouré des vaisseaux de l'escadre de la Méditerranée et de multiples barques de toutes dimensions ; les « Pointus » toulonnais lui faisant un cercle d'honneur. Sur le pont du d'*Assas*, on aperçut alors la silhouette, fine et élancée, disent les chroniqueurs du temps, du commandant Marchand, encadré de ses braves et robustes Sénégalais tandis que, du navire amiral voisin, le *Brennus*, s'envolaient les notes éclatantes de l'hymne national joué par la Marine, les puissants hurrahs des matelots. Répété mille fois, le cri de « Vive Marchand ! » s'élevait dans les airs.

Après une manœuvre délicate du capitaine Grillat, l'*Abeille* accosta le d'*Assas* auquel elle fut amarrée, mais le jeune Constant Marchand, ayant à ses côtés un professeur, dut se contenter d'apercevoir son frère de plus près, en ce moment où la France le recevait, car, avant d'être à sa famille, le commandant se devait aux représentants du pays. Il descendit d'un pas leste et décidé par l'échelle de coupée jusqu'au canot-major qui l'emporta au quai de l'Horloge de l'arsenal où l'attendaient le préfet maritime, son état-major, nombre de personnalités.

À deux heures de l'après-midi, la journée était finie pour nos Seynois mais, inoubliable, vivante, elle resterait dans leurs cœurs.

Visites de navires. — Les contacts du collège avec la Marine étaient fréquents et consistaient surtout en cérémonies maritimes, lancements, revues, etc. ou visites de navires. Nous rappellerons seulement ici que ses pensionnaires et externes avaient assisté, en 1893, aux fêtes historiques de la visite de l'escadre russe de l'amiral Avellan et au lancement à nos chantiers du cuirassé Jauréguiberry, en présence du président Carnot.

Et qu'en novembre 1899, ils se rendirent sur le bâtiment grec *Hydra* de passage à Toulon. Au retour de cette visite, le bateau de La Seyne, qui assurait leur transport, fit un arrêt devant le yacht impérial *Standard* et une canonnière russe en réparation à La Seyne. Le dimanche qui suivit vit les officiers grecs rendre la visite au collège.

LE COLLÈGE AU XX^e SIÈCLE

La marche de l'Institution Sainte-Marie continua, au cours de ce siècle, à se poursuivre brillamment bien que, comme toutes les œuvres sur la terre, elle eût à vaincre certaines difficultés, aidée par Dieu et la grande protectrice, sa mère : lois de 1901, guerre de 1914-1918, crise de l'après-guerre, tourmente de 1939-1945, bombardements, etc. Mais nous sommes ici parvenu au temps présent dont l'histoire détaillée pourra être tentée par de futurs auteurs. Nous mentionnerons pourtant que le collège fut transformé en hôpital militaire durant les hostilités de 1914-1918, que durant cette période il fonctionna à l'ancien couvent de la Présentation de Mouissèque, et nous terminerons ces annales de notre cher établissement d'éducation seynois par un mot sur l'œuvre mariste de l'Océanie.

MISSIONNAIRES DE L'OCÉANIE

Les RR. PP. Maristes ne se consacrèrent pas uniquement à une tâche d'éducation et d'enseignement ; pionniers de la civilisation et de l'Évangile, ils allaient aussi porter, dans des contrées lointaines, l'exercice de la charité et l'assistance à nos frères d'outre-mer. C'est pourquoi de nombreux religieux de cette communauté partirent de La Seyne pour remplir cette belle mission.

Les missions de la Société de Marie se partagèrent surtout l'immense domaine des îles du Pacifique connu sous le nom de l'Océanie. On les rencontrait notamment aux Samoa, aux îles Fidji, à la Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, en Mélanésie, etc. ; certains de leurs membres eurent la fin des martyrs et des apôtres, et, parmi eux, nous évoquerons la mémoire du R.P. Vidil, ancien préfet des « Moyens » et des « Grands » à La Seyne qu'il quitta en mars 1887 pour le vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie où il mourut, en plein apostolat, à l'âge de quarante-deux ans.

HOMMAGE À SAINTE-MARIE

Longue et douloureuse est la liste des anciens élèves de notre cher collège, marins et soldats, morts pour la commune patrie française dont la vieille maison de La Seyne leur avait enseigné, dès la prime jeunesse, l'amour et la fidélité, la raison d'être.

Si longue que nous ne pouvons faire figurer, dans ces pages, tous les noms qui, depuis un grand siècle, s'y sont inscrits. Nous devons nous borner à indiquer que le chiffre des fils de Sainte-Marie tombés au champ d'honneur, morts en captivité ou décédés de leurs blessures ou de maladies, pour la vie et la grandeur de notre pays, s'élève à plusieurs centaines, depuis Alexandre de Retz, tombé glorieusement à Mentana, en 1867, pour la défense du Saint-Siège, jusqu'aux héros d'aujourd'hui, en passant par les combattants de 1870, ceux de l'Empire et des grandes luttes de 1914-1919 et de 1939-1945.

Pro Deo et pro Patria ceciderunt portent les hautes plaques dressées dans le vestibule d'honneur de l'Institution et qui arrêtent le regard du visiteur. Oui, ces « Anciens » ont consenti au suprême sacrifice pour la patrie éternelle comme pour la patrie terrestre, pour demeurer les sublimes serviteurs de leur foi et de leur patriotisme. Le collège garde leurs noms pour les donner en exemple à de nouvelles générations, pour la gratitude et pour l'honneur de La Seyne.